

Image not found or type unknown



Résiliation garanties santé auprès d'une mutuelle

Par **PHEMICK**, le **18/08/2009** à **19:04**

Bonjour,
Depuis fin 2005, je cotise à titre individuel auprès d'une mutuelle pour des garanties santé et prévoyance. Depuis juin dernier, l'employeur de mon épouse a rendu sa mutuelle obligatoire, et j'y suis rattaché (ma mutuelle n'étant pas obligatoire).
Je souhaite donc résilier mes garanties santé et prévoyance sachant que ma mutuelle a cautionné mon prêt immobilier. Je ne parviens pas à savoir s'il y a un lien entre ma cotisation santé et prévoyance et la caution immobilière lorsque je contacte ma mutuelle. J'ai voulu consulter le règlement mutualiste qui ne m'a pas été remis lorsque j'ai adhéré mais celui-ci semble introuvable. Que puis-je faire ?
Merci pour vos conseils ...